



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

COMMUNIQUÉ

Agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie par Intersan: une décision prévisible faute de contrôle sur la planification de l'élimination des déchets par le ministère de l'Environnement.

Pour diffusion immédiate. Montréal, le 22 novembre 2004. Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) déplore que le gouvernement Charest ait autorisé par le décret 1068-2004 l'agrandissement du LES de Sainte-Sophie à y enfouir un million de tonnes supplémentaires par année jusqu'à concurrence de 5,4 millions de tonnes métriques.

Fait important, le gouvernement reconnaît directement que le site de Sainte-Sophie contamine l'environnement et impose à la compagnie Intersan de constituer une garantie financière de un million de dollars ayant pour but de couvrir les frais afférents à l'approvisionnement en eau potable de l'institution pénitentiaire et de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines.

"C'est vraiment désolant mais force est d'admettre que les gouvernements se laissent dicter leur agenda depuis des années par les multinationales de l'enfouissement des déchets", déplore M. Normand Beudet, administrateur du FCQGED. Le FCQGED rappelle que seulement 5 lieux d'enfouissement sur un total de 64 au Québec, recueillent 75% des tous les déchets destinés à l'enfouissement. Le site de Sainte-Sophie avec son million de tonnes recueillera près du cinquième des déchets enfouis de la province. "Le décret vient d'autoriser la compagnie Intersan à enfouir un volume équivalent à 3 fois celui du stade olympique et ce, en 5 ans! Cela vous semble-t-il juste et équitable? Est-ce que ça incite les générateurs de déchets, dont la Communauté métropolitaine de Montréal, à se prendre en main? Non, au contraire", de conclure M. Beudet. "Il est d'autant plus choquant d'entendre le ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair de vanter plus souvent qu'à son tour, lors d'allocutions publiques, les caractéristiques géologiques dont bénéficient certains mégasites du Québec. Monsieur Mulcair, qui est sans doute le meilleur porte-parole de ces compagnies, ne semble pas réaliser qu'une saine élimination des déchets ne se résume pas à avoir des sites reposant sur de l'argile. En agissant de la sorte il cautionne le méga-enfouissement pêle-mêle que pratiquent ces exploitants et qui est le pire obstacle à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008", de conclure Gilles Côté, président du FCQGED.

Dans cette même logique implacable, le FCQGED prédit que le gouvernement émettra dans les prochaines semaines, un décret d'urgence pour le lieu d'enfouissement du Groupe EBI à Saint-Thomas-de-Joliette, cette compagnie usant de la même stratégie utilisée par BFI de Lachenaie et Intersan qui ont, elles aussi, obtenu des décrets d'urgence récemment. Le Front commun rappelle qu'une meilleure gestion de l'élimination des déchets au Québec est une condition *sine qua non* au succès de la Politique actuellement en vigueur.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED)

(514) 396-2686

FCQGED
4200, rue Adam, Montréal
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
fax.: (514) 396-7883
fcqged@cam.org

www.cam.org/~fcqged